

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Semaine européenne sur la sécurité au travail : gros plan sur les approches pédagogiques

Prendre son destin en main

Que peuvent faire les employeurs, les écoles et les centres de formation pour éviter les accidents ?

Les jeunes travailleurs sont plus souvent victimes d'accidents du travail. Pour que cette triste constatation baisse, le ministre du Travail et de l'Emploi ainsi que le ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale apportent leur soutien aux employeurs et lieux de formation qui travaillent dans le même sens. Car quand l'accident est arrivé, il est trop tard.

Quand ils vont à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) à Sanem, les futurs ouvriers du bâtiment, les conducteurs de pelle ou des excavateurs jouent sur un ordinateur ! Le jeu interactif qui fait partie de leur enseignement s'appelle la "chasse aux risques". "Par ce biais, nous amenons les jeunes gens vers le sujet de la sécurité, car ils ne sont souvent pas conscient des risques qu'ils courent", explique le directeur de l'IFSB, Bruno Renders. Cette initiative de la Fédération des entreprises de construction remontant à 2002 est utile tant pour l'enseignement de base que pour la formation continue. Sur plus de cent modules d'enseignement, douze se rapportent à la sécurité. Cela va des questions de droit à l'évitement de l'accident, des exercices pratiques en cas d'urgence, des premiers soins à la certification ISO, en passant par le travail en hauteur ou les standards de sécurité.

"Avec cela, l'entreprise répond aux intérêts des stagiaires avec des outils qui leur conviennent et dépasse l'offre habituelle", loue François Biltgen qui peut être assuré d'une écoute importante lors de la table ronde « Débute en sécurité » qui se tiendra le 9 novembre. Y interviendront les responsables de l'Education, du Travail, de la Santé et de la Famille. De plus, 6 entreprises luxembourgeoises seront distinguées pour leurs actions positives dans le domaine de la sécurité des jeunes travailleurs.

Cette table ronde a lieu dans le cadre de la Foire de l'Etudiant. Car ce sont justement les jeunes de 18 à 24 ans qui sont deux fois plus souvent victimes d'accident du travail que les plus âgés. Chaque année, l'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail(OSHA), située à Bilbao organise une semaine de la sécurité au travail. Le programme de cette année se focalise particulièrement sur les jeunes et les projets pédagogiques les concernant.

L'IFSB a donc bien sa place dans ces exemples de bonnes pratiques. "Il prend les stagiaires en main et correspond très exactement aux demandes de l'OSHA", pense le ministre du Travail. L'OSHA recommande en effet de former les jeunes en insistant sur les risques spécifiques liés aux professions auxquels ils se destinent, de leur faire connaître les comportements adéquats en cas d'accident et de leur faire valoir le fait d'être responsable de leur sécurité. Un jeune ouvrier du bâtiment devrait savoir à qui il peut s'adresser pour obtenir

des informations quant à la sécurité. Sur le site internet de l'OSHA, on peut trouver beaucoup d'exemples de bonnes pratiques, comme celle du fournisseur de gaz qui forme ses chauffeurs à la sécurité routière ou l'université qui apprend à ses étudiants en chimie les règles principales de sécurité. Ces règles élémentaires figurent dans le manuel des travaux pratiques distribué à tous les étudiants.

Pour les étudiants de terminale, tant pour la filière technique que classique, un cours sur la sécurité et la santé au travail était proposé en 2005 pour la première fois. "Cependant, les écoles et instituts de formation seuls ne suffisent pas pour baisser le nombre des victimes d'accident", croit le ministre du Travail, « les entreprises ont un rôle à jouer ».

Une qui prend les choses en main de manière exemplaire, est Vossloh Infrastructure Services Luxembourg (VIS) de Pétange. L'entreprise de la technologie de la circulation s'est spécialisée dans le transfert et la maintenance des rails pour les trains, tramways et métros, un domaine où beaucoup de dangers guettent. "En 2002, nous avons introduit le premier système de sécurité", informe l'ingénieur responsable de la sécurité Pierre-Yves Vandeloise. Les clients ont été interrogés et des risques évalués conformément au travail à accomplir. Alors, VIS a mis en place des mesures préventives. "Outre une formation à la sécurité et des vêtements de protection, nous contrôlons régulièrement les appareils de travail", informe l'expert en sécurité Vandeloise. Une entreprise indépendante examine les outils de travail électriques. Et les directeurs visitent régulièrement les chantiers de construction.

"De tels projets profitent non seulement aux jeunes employés", résume François Biltgen. "Mais l'employeur amortit vite ses investissements parce que ses collaborateurs sont moins souvent absents et prennent mieux soin des outils de travail." Les employeurs doivent montrer l'exemple, et faire preuve d'un véritable engagement en matière de santé et de sécurité. Cette démarche est dans leur intérêt: une bonne gestion de la sécurité est propice aux affaires, et c'est le signe d'une organisation dirigée de manière efficace. Les mesures destinées à assurer la sécurité des jeunes contribueront à protéger tous les salariés et à accroître la renommée des employeurs, ce qui les aidera à attirer les salariés les plus talentueux.

Le travail à un rythme très élevé et dans des délais serrés est plus répandu parmi les jeunes travailleurs qui sont considérés comme plus résistants. Par rapport au travailleur moyen, les jeunes risquent davantage d'être exposés à des gestes répétitifs et à des tâches brèves répétitives. Porter des charges lourdes, supporter du bruit ou du stress n'est généralement pas vu pas les jeunes comme des facteurs de risque pour leur santé. C'est donc aux employeurs d'expliquer les risques.

« Il est essentiel d'intégrer la sécurité au travail dans l'éducation pour promouvoir cette culture de la prévention » souligne le ministre du Travail. Conformément à l'idée que « c'est en forgeant qu'on devient forgeron », il est essentiel de parler de sécurité très tôt. « La sensibilisation au sujet de la sécurité doit devenir une responsabilité sociale », conclut-il. "Nous sommes tous, parents, professeurs et employeurs, solidairement responsables pour la protection des jeunes employés."

Aller plus loin

Les personnes intéressées par ces questions et qui veulent se protéger davantage, peuvent se reporter aux pages web de l'OSHA. Elles y trouveront des informations dans toutes les langues de l'UE, des affiches à télécharger, le magazine RISQ, des bulletins d'information

pour les employeurs, les parents, les jeunes et les institutions, des exemples de bonnes pratiques dans différents pays et de nombreux liens utiles. <http://ew2006.osha.eu.int>

Liens utiles sur le web :

www.safestart.lu

www.osha.europa.eu

www.itm.public.lu

www.aaa.lu

www.doit4you.lu

www.ifcc.lu

www.lifelong-learning.lu

www.ms.etat.lu

www.msr.lu

Nouvelles publications de l'ITM:

- « Produits dangereux & jeunes travailleurs » ;
- « Premiers pas & droit du travail » ;
- « Passeport jobistes ».

Nouvelle publication de l'AAA (Assurance Accidents):

- « Guide pour l'accueil des jeunes travailleurs en entreprise »

Directives officielles

- Inspection du Travail et des Mines – itm.public.lu/legislation/securite_sante/index.html
- Assurance Accident – aaa.lu/prescriptions/prescriptions_de_prevention.htm

FOCAL POINT Luxembourg

ITM, Monsieur Paul Weber, Directeur

Tél : + 352 478 4150

e-mail : paul.weber@itm.etat.lu